

Sud
RATP

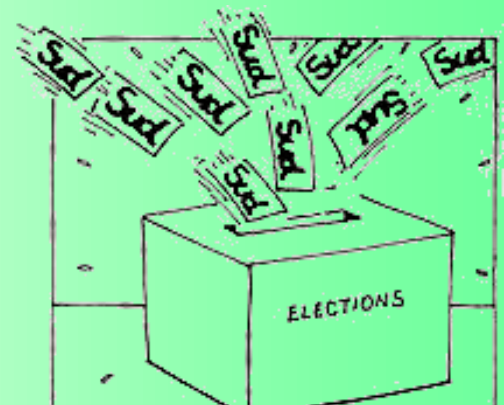


Elections au Conseil d'Administration de la Caisse de Retraite du Personnel de la RATP



**Pour un syndicalisme citoyen
sans concession face aux régressions**

Votez SUD RATP !!!



Les militants SUD RATP qui seront élus à la Caisse Retraite du Personnel prennent les engagements de lutter POUR :

- La défense du système des retraites par répartition, unique outil permettant une solidarité intergénérationnelle et égalitaire entre salariés
- Ils s'engageront dans toute mobilisation œuvrant à récupérer les 37,5 annuités pour tous les salariés du secteur public comme du privé
- Ils réaffirmeront systématiquement leur volonté de défendre et d'améliorer le régime spécial des agents de la RATP ; L'amélioration des conditions de vie des pensionnés notamment par l'augmentation de leur pouvoir d'achat

Durant leur mandat, ils lutteront CONTRE :

- Tout allongement de la durée de cotisation,
- Toute réforme du régime de base et l'alignement des régimes particuliers et spéciaux sur le privé, remettant en cause notre statut et nos conditions de retraite
- Toutes les formes de régression sociale, véritable négation des contraintes professionnelles des agents RATP et le système dit de capitalisation qui est fondamentalement contraire à la solidarité entre les générations

Les militants SUD RATP élus à la CRP proposeront de restaurer l'accueil des salariés et pensionnés, via les administrateurs actifs et retraités.

Candidat(e)s SUD RATP :

TITULAIRES ACTIFS

AUBIGNAT Gaétan

SIROU Laurent

FONTAINE Bruno

PAGNINI Karen

LIENARD Patrick

DUSAUTOIR Jonathan

ALVITRE Jean Bernard

GREGOIRE Sylvain

CARO Christine

BRANCO Roberto

TOUZET Philippe

TITULAIRES RETRAITES

COLLET Anne

REGNIER Gilles

CORTES Fabien



SUPPLEANTS ACTIFS

GRANDIN Patrick

TONNELIER Christian

ROQUEFORT Dominique

ROUSSEAU Sylvie

BARRAULT Franck

TRIPET Frédéric

PIAUDEL Philippe

CROZEMARIE Michel

CHEVALIER Jean Luc

DELPRAT Jean-Christophe

TCHAKMAKDJIAN Richard

SUPPLEANTS RETRAITES

GARIJO Alain

TEULE Jean Louis

TOMCZAK Florian



UN PEU D'HISTOIRE...



Le régime de retraite des agents de la RATP a été défini par la loi du 21 mars 1948, relative à la réorganisation et à la coordination des transports de voyageurs dans la région parisienne, instituant le règlement des retraites du personnel de la RATP approuvé par le gouvernement français le 28 avril 1950, puis complété par le Décret du 23 septembre 1959, portant statut de la RATP, et le Décret du 7 Janvier 1959, relatif à l'organisation des transports de voyageurs en IDF, donnant toute compétence au conseil d'administration de la RATP sur les questions relatives au statut du personnel et au règlement des retraites.

Ainsi, notre règlement des retraites était devenu un élément majeur du lien contractuel entre la RATP et ses agents, une juste compensation des sacrifices consentis au travers des contraintes du service public.

C'est d'ailleurs en ces termes qu'Anne-Marie IDRAC (notre ancienne PDG) rassurait les salariés de la RATP en Mai 2003, à l'occasion de la réforme FILLON sur les retraites :

« Je connais votre inquiétude sur l'avenir du régime spécial de retraite RATP qui fait partie du contrat social avec l'Entreprise. Les spécificités qu'il comporte résultent de la compensation des contraintes propres à vos métiers et sont la contrepartie de votre engagement au service des voyageurs. Je vous confirme que le projet de loi sur l'évolution des régimes de retraite concerne exclusivement " les salariés du secteur privé, les fonctionnaires, les travailleurs indépendants du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture et des professions libérales ". Ce sujet est donc de la compétence de l'Entreprise. »

Ce qui n'a pas empêché les partenaires sociaux, 2 ans plus tard, de négocier la mise en place d'une caisse de retraite indépendante, au prétexte de sortir la charge des retraites des coûts d'exploitation pour soit disant satisfaire aux normes comptables IFRS (*International Financial Reporting Standard*), destinées aux grandes entreprises internationales. Cette disposition venant compléter celles initiées en décembre 2000 par la loi SRU autorisant la RATP à se développer au travers des filiales pour répondre aux appels d'offres en France et à l'étranger.

L'unique but de cette mise en scène étant bien de transformer notre Entreprise Publique en groupe pouvant concourir - par le biais de la filialisation - sur tous les marchés du transport, de ses services et de son ingénierie !

En Juin 2005 le processus fût complété par la décentralisation du STIF (autrefois STP) l'Autorité Organisatrice compétente dans les transports en Ile de France.

Il ne restait donc plus qu'à réformer les conditions de retraites des personnels, pour mettre notre entreprise à pied d'égalité avec les autres entreprises de transport Françaises et Européennes, afin d'aller grignoter des parts de marché au-delà des frontières historiques de la RATP. Ce qui fut fait en Décembre 2006 par la mise en place d'une Caisse Autonome de Retraite du personnel de la RATP (CRP), suivie par la réforme de 2007 et son décret du 15 janvier 2008 relatif au régime spécial de retraite du personnel RATP.



Voilà pourquoi on a menti aux salariés durant toutes ces années, sans jamais révéler la véritable collaboration existante autour de la politique de filialisation, de décentralisation et demain de privatisation de la RATP, qui aurait mérité plus que quelques déclarations de principe pour la combattre.

Notre règlement des retraites constituait un frein à la libéralisation du marché des transports en Ile de France, avant la mise en œuvre du règlement OSP et de la Loi ORTF.

C'est par la création de la CRP (Caisse de Retraite du Personnel) que notre régime de retraite a été sorti des coûts de l'exploitation, donnant ainsi à l'Etat toute la latitude de la réforme !

UN PEU DE MEMOIRE...

Le 21 novembre 2007, les Organisations Syndicales CGT ; UNSA ; FO ; CFDT ; CFTC ; CFE-CGC et Indépendants de la RATP se sont engagées dans les négociations d'entreprise accompagnant la réforme de notre régime spécial de retraite initiée par le gouvernement.

Loin de seulement réaffirmer leur hostilité à la réforme, ces organisations syndicales représentant très majoritairement les salariés de la RATP ont défini le calendrier des négociations à venir, sonnait ainsi la glas du combat initialement et unitairement mené contre toute remise en cause de notre régime de retraite.

Après plusieurs jours de grève, seul SUD RATP a refusé de participer à cette mascarade à l'initiative de Bernard THIBAUT, réunion qui aurait pu se tenir dans les mêmes conditions 7 jours auparavant suite à la lettre du Ministre Xavier BERTRAND du 14 novembre 2007 acceptant dès cette date la tenue de négociations d'entreprise tripartites, dans le respect des principes d'harmonisation.



Les Echos 22/11/07
P. 4
France



A la RATP, la CGT choisit de négocier

Une série de cinq réunions a été arrêtée hier, couvrant tous les sujets listés par la direction et validés par les syndicats. La CGT appelle les agents à préserver leurs forces.

Le ton était plutôt à l'apaisement hier à la sortie de la première réunion tripartite entre la direction de la RATP, les syndicats (sauf SUD-RATP) et les représentants du gouvernement. Le patron de l'entreprise, Pierre Mongin, a estimé qu'elle s'était déroulée dans un cadre « constructif », avant de considérer qu'« il n'y a plus aucune raison (...) de prolonger la grève actuelle (...) ».

La CGT, premier syndicat de l'entreprise, a estimé, pour sa part, avoir fait « le maximum », et espéré que « les salariés apprécieront ». Selon lui, la réunion d'hier a permis d'apporter « trois ré-

ponses » : « Le calendrier aborde l'ensemble des questions et il n'y a pas d'interdit », « le gouvernement est d'accord pour ne pas se borner au délai de négociation d'un mois sur les questions de pénibilité », et, « dès lundi, le PDG de la RATP pourra faire des propositions sur l'intégration des primes dans le calcul des pensions. »

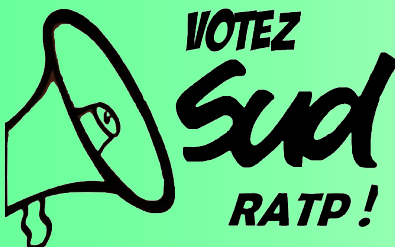
« Tout est flou »

De fait, il a été arrêté hier un programme de cinq réunions entre lundi 26 novembre et jeudi 13 décembre, permettant de traiter l'ensemble des sujets listés par l'entreprise et que les syndicats avaient préalablement validés. « Nous avons travaillé hier à l'ordonnancement de ces thèmes. La préservation du niveau des pensions sera au menu de la première réunion, lundi », explique Jacques Eliez, se-

crétaire général adjoint de la CGT-RATP.

Pour autant, rien n'est gagné concernant la reprise du travail. SUD est toujours engagé dans le conflit tout comme FO qui a décidé hier de maintenir ses préavis de grève. « On espérait que le gouvernement et l'entreprise aient des propositions concrètes, mais tout est flou », a estimé Patrick Deckmyn, chez FO. Surtout, la base reste très remontée, comme en témoignent les huées qui ont accueilli les représentants de la CGT hier à la sortie de la réunion. Conscient de ce déphasage, la fédération a appelé les agents à « tenir compte de l'opinion publique et à préserver leurs forces pour peser s'il le faut sur les négociations ». C'est-à-dire à suspendre le mouvement, quitte à le reprendre ultérieurement. L. C.

SUD RATP a toujours combattu le fond de la réforme, comme son caractère politique. Aucune compromission n'était possible, les salariés de la RATP ont été trompés par les confédérations syndicales, alors même que leur sort était scellé en coulisse par la majorité des appareils syndicaux.



Les faux semblants n'auront servi que de prétexte pour s'exonérer d'accusations face à l'avenir, tant envers les salariés de la RATP qu'envers ceux du privé à qui on a voulu faire croire à la légitimité d'un combat que certains « Partenaires Sociaux » voulaient perdu.

CERTAINES TRAHISONS NE S'OUBLIENT PAS !